

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL  
du MARDI 22 OCTOBRE 2024 à 20 heures 00.**

Date de convocation : 16 octobre 2024

Date d'affichage : 16 octobre 2024

Présents : BAVOUX Patrick, MARECHAL Maurice, CHARVET Didier, GAUTHIER Stéphanie,  
PROST Valentin, BUARD Vincent, GROS Antoine, ACHARD Ludovic,  
BAVOUX Laurence, SEVE Bénédicte et POUPON Jean-François

Absents excusés : GAILLARD Bruno, GAILLETON Jocelyne, TEILLARD Christophe

Absents : NECTOUX Morgane

Pouvoirs : GAILLARD Bruno donne pouvoir à MARECHAL Maurice  
GAILLETON Jocelyne donne pouvoir à BAVOUX Laurence  
TEILLARD Christophe donne pouvoir à CHARVET Didier

Secrétaire : MARECHAL Maurice

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente au nom du conseil municipal ses sincères condoléances au conseiller municipal POUPON Jean-François suite au décès de son épouse.

Il informe l'assemblée de la modification de l'ordre du jour :

- Suppression du point 3 : adhésion au contrat d'assurance statutaire 2025-2028 du centre de gestion par manque d'éléments. Un webinar a lieu le 12 novembre sur ce point.
- Ajout du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 SEPTEMBRE 2024**

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

**ORIENTATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES  
RENOUVELABLES – MODIFICATION DELIBERATION DU 19/06/2024**

(délibération n° 2024.45 )

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise le 19 juin 2024 sur les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEr) : les filières d'énergie solaire et de géothermie.

Il indique que la filière d'énergie renouvelable géothermie n'a plus lieu d'être car l'option de géothermie pour le groupe scolaire a été abandonnée au bénéfice d'une pompe à chaleur doublée d'une chaudière à gaz.

Il propose à l'assemblée d'annuler cette filière et précise que la DDT de l'Ain fera parvenir prochainement un avis conforme sur les ZAEr identifiées.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité*

**VALIDE** que seule la filière d'énergie solaire est soumise aux zones d'accélération des énergies renouvelables.

La carte « ZA Solaire toiture » sur l'ensemble des parcelles constructibles de la commune des zones du PLU suivantes : U, Ui, Uv, 2AU, 1AU, 1AUx, 1AUv, UX et 2Aux (voir en annexe le détail des parcelles).

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au référent préfectoral.

**APPROBATION DU RAPPORT - ANNUEL ANNEE 2023  
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE  
DU SYNDICAT DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE  
BRESSE SURAN REVERMONT**

*(délibération n° 2024.46 )*

Maurice MARECHAL, Maire-adjoint informe l'assemblée qu'en application de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, chaque syndicat doit adresser un rapport retraçant l'activité du syndicat et que celui-ci doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Il rappelle l'obligation de convergence vers un prix unique de l'eau pour l'ensemble des 4 anciens syndicats aujourd'hui regroupés. Il déplore également le manque de renouvellement des conduites d'eau vieillissantes, lié à l'absence d'investissement du syndicat (dette de 0,5 année).

*Après avoir entendu l'exposé du Maire-Adjoint, et en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité:*

**PREND CONNAISSANCE** du rapport d'activité de l'année 2023 du Syndicat de distribution d'eau potable Bresse Suran Revermont.

## **PERSONNEL**

La campagne de promotion interne est ouverte.

Concernant cette promotion interne au 1<sup>er</sup> janvier 2025, Monsieur le Maire indique qu'il va proposer trois dossiers :

- Grade technicien,
- Grade animateur,
- Grade attaché : ce dernier fera l'objet d'une procédure spéciale réservée aux fonctionnaires en situation de handicap.

**DELEGATION AU CENTRE DE GESTION DE L'AIN DE LA MISE EN ŒUVRE  
DE LA PROCEDURE DE SELECTION POUR L'ACCES DES  
FONCTIONNAIRES EN SITUATION DE HANDICAP A UN CADRE  
D'EMPLOIS SUPERIEUR. CHAPITRE III (ARTICLES 20 A 22)  
ET V (ARTICLES 27 ET 29) DU DECRET N° 2020-569 DU 13 MAI 2020.**

*(délibération n° 2024.47 )*

Le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 a apporté les précisions nécessaires pour l'application de l'article 93 de la loi de transformation de la fonction publique qui a instauré un dispositif dérogatoire visant à favoriser la carrière des fonctionnaires titulaires en situation de handicap.

Ce décret prévoit une expérimentation jusqu'au 31 décembre 2026, permettant à ces derniers de pouvoir accéder à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur par la voie du détachement dans les trois versants de la fonction publique.

Pour la fonction publique territoriale, il est précisé que le nombre des emplois susceptibles d'être offerts à ce détachement dérogatoire est fixé par l'autorité territoriale et que celle-ci peut déléguer au centre de gestion, sur le fondement de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, la mise en œuvre de la procédure.

Par délibération n° 2021-11-19 du 21 novembre 2021, le Conseil d'administration du Centre de Gestion de l'Ain (CDG01) a décidé de proposer à l'ensemble des collectivités affiliées intéressées, une

convention pour donner délégation au CDG01 pour la mise en œuvre de la procédure d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur instituée en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi par le décret n°2020-569 du 13 mai 2020.

Il s'agit d'une convention par laquelle les collectivités et leurs établissements publics qui le souhaitent, peuvent donner par voie de délibération, délégation au Centre de Gestion de l'Ain pour la mise en œuvre de la procédure de sélection ; cette convention, dont un exemplaire est joint à la présente délibération, doit être signée entre le CDG01 et la commune.

Le coût de ce service est assuré par la cotisation obligatoire versée par les collectivités ou établissements publics affiliés au CDG01, la prestation ne sera donc pas facturée aux collectivités ou établissements publics affiliés.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 93,

Vu le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Avant d'aborder ce sujet, le maire demande à la personne concernée de se retirer de la salle du conseil. Cette délibération fait l'objet de vives discussions au sein du conseil municipal. Chacun peut s'exprimer librement en faveur, en opposition ou en abstention. Le vote est exprimé à main levée avec le consentement de chacun.

***Après avoir ouï l'exposé du Maire, délibéré, le Conseil Municipal***

***à 7 voix POUR, 5 voix CONTRE, 2 voix ABSTENTIONS***

***ACCEPTE*** de confier au Centre de Gestion de l'Ain la mise en œuvre de la procédure de sélection pour l'accès des fonctionnaires en situation de handicap à un cadre d'emplois supérieur.

***AUTORISE*** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

***MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS  
DE LA COLLECTIVITE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025***

*(délibération n° 2024.48 )*

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire explique la mise en œuvre de la procédure d'accès des fonctionnaires en situation de handicap à un cadre d'emplois supérieur par voie de détachement pour la filière administrative pour le grade d'attaché territorial.

Il propose à l'assemblée de créer le poste d'Attaché territorial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

***Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :***

***à 7 voix POUR, 5 voix CONTRE, 2 voix ABSTENTIONS***

***ACCEPTE*** la proposition du Maire,

***FIXE*** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET  
par semaine**

<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé (s) par l'organe délibérant</b>
<b><u>FILIERE TECHNIQUE</u></b>		
Agent Polyvalent	1	Cadre d'emplois des <b>Agents de maîtrise</b>
<b><u>FILIERE ADMINISTRATIF</u></b>		
Secrétariat, comptabilité, personnel communal, urbanisme, secrétariat divers...	1	Cadre d'emplois des <b>Rédacteurs territoriaux</b>
Secrétariat, comptabilité, personnel communal, urbanisme, secrétariat divers...	1	Cadre d'emplois des <b>Attachés territoriaux</b>

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET  
par semaine**

<b><u>FILIERE TECHNIQUE</u></b>		
Agent polyvalent : travaux de voirie, entretien des bâtiments, du village...	1	Cadre d'emplois des <b>Adjoints techniques</b> : 20 h 00 min
Agent de service cantine scolaire, ménage des salles : Primevère, Marmont, garavand, mairie (salle conseil et secrétariat)	1	Cadre d'emplois des <b>Adjoints techniques</b> : 34 h 09 min
Agent de service cantine, ménage salles tilleul, motricité, informatique, médiathèque, garavand, primaire, une classe maternelle...	1	Cadre d'emplois des <b>Adjoints techniques</b> : 22 h 00 min
Ménage de l'école, centre loisirs	1	Cadre d'emplois des <b>Adjoints techniques</b> : 7 h 17 min
<b><u>FILIERE MEDICO SOCIALE</u></b>		
ATSEM + ménage divers + animation	1	Cadre des emplois des <b>A.T.S.E.M</b> : 32 h 00 min
ATSEM + ménage divers	1	Cadre des emplois des <b>A.T.S.E.M</b> : 13 h 38 min
<b><u>FILIERE ANIMATION</u></b>		
Centre de loisirs périscolaire	1	Cadre des emplois <b>Adjoints d'animation</b> : 21 h 30 min
Centre de loisirs périscolaire	1	Cadre des emplois <b>Adjoints d'animation</b> : 10 h 07 min

*AUTORISE* le Maire ou l'un des adjoints à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

**OPERATION « J'AIME LA NATURE PROPRE 2025 »**

L'opération « J'aime la Nature Propre 2025 » aura lieu les 14,15 et 16 mars 2025. Cette opération nationale initiée par la Fédération Nationale des chasseurs est cofinancée par l'Office Français de la Biodiversité. Elle a pour mission de sensibiliser les habitants par des actions collectives de nettoyage et de protection de la nature.

Cette initiative vise à sensibiliser les habitants à la préservation de notre environnement.

Pour notre commune, l'opération se déroulera conjointement avec la société de chasse lors de l'opération de nettoyage du village en mars prochain.

**BAIL A FERME**  
**AVEC LE GAEC DE LA CARRONNIERE**

(délibération n° 2024.49 )

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du mail de la trésorerie stipulant qu'il est nécessaire d'établir un bail à ferme avec le GAEC de la Carronnière car l'attestation faite en 2013 n'est pas conforme.

La superficie des parcelles totale s'élève à 2ha50a47ca dont le détail est :

- B n° 540 pour une superficie de 27a10ca
- B n° 541 pour une superficie de 11a60ca
- B n° 663 pour une superficie de 1ha01a49ca
- B n° 884 pour une superficie de 45a35ca
- B n° 880 pour une superficie de 43a93ca
- B n° 775 (une partie) pour une superficie de 21a00ca

Selon l'arrêté relatif au prix des fermages 2024 et en accord avec le GAEC de la Carronnière, le tarif proposé est de 121.54€ l'hectare.

Il donne lecture du projet de bail pour une durée de neuf années entières et consécutives, sous réserve des conditions de résiliation et de reprise prévues par la loi.

*Après avoir ouï l'exposé du Maire, délibéré, le Conseil Municipal*

**ACCEPTE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un des adjoints à signer le bail à ferme sous seing privé pour les parcelles référencées ci-dessous pour une superficie totale de 2ha50a47ca à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 et pour une durée de neuf années.

**FIXE** la valeur locative à 121.84€ l'hectare pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2025.

**PRECISE** que ce fermage sera annuellement révisé au regard de l'indice national des fermages.

**DEVIS**

**Elagage des chemins communaux** : Acceptation du devis de l'entreprise LTATP pour un montant TTC de 2 604€.

**Vitrage du local de fleurissement** : Acceptation du devis de l'entreprise VRF pour un montant TTC de 374.24€ pour la réfection de 7 vitres.

**Bulletin municipal** : Monsieur Hervé Goyard a cédé son entreprise MADE INCOM à l'entreprise L&A Communication qui propose un devis de 3 555.20€ TTC pour 400 exemplaires.

Après discussion, le conseil municipal valide le devis.

Pour information, en 2023 le montant était de 3577.20€ TTC pour 390 exemplaires.

Présentation du planning des réunions pour la préparation du bulletin avec la commission.

**Meuble sous évier logement « clair matin »** : Présentation du devis pour le changement du meuble sous l'évier d'un locataire. Après projection de la photo du meuble endommagé, le conseil municipal décide de changer le meuble + l'évier et charge l'adjoint aux bâtiments de réaliser le devis correspondant.

**Sinistre vandalisme d'août dernier** : Acceptation du devis de l'entreprise NEVORET pour un montant TTC de 639.26€ pour le sinistre constaté en date du 19 août 2024 concernant la casse dans les toilettes publiques et le robinet extérieur vers l'entrée de l'école.

Le Maire indique que le dossier est toujours en cours, les témoins ont été auditionnés dernièrement par la gendarmerie.

Pour le moment, le devis n'est pas envoyé à l'assurance et reste en attente des résultats de l'enquête.

**Fibre optique – internet du local des pompiers** : Le corps des sapeurs pompiers avait demandé l'accès à internet (pour suivre des formations) depuis son local en complément du téléphone local (obligation de valider téléphoniquement le départ en intervention auprès du SDIS). L'opérateur Orange

a installé le 14 octobre une box pro alimentée par fibre optique équipée d'un téléphone fixe (même numéro). Par simplification, la ligne du portable de l'employé communal a été conservée sur ce contrat. Le cout total est de 64.80 € / mois.

Précédemment la commune réglait la somme de 69.18€ sans l'accès à internet.

Il est rappelé que fin 2026, il n'y aura plus de liaison en cuivre sur notre commune et qu'une campagne de basculement systématique sur la fibre optique sera conduite par le SIEA.

## **POINT SUR LES TRAVAUX BATIMENTS EN COURS**

Maurice MARECHAL, adjoint en charge des bâtiments, donne le point d'avancement des travaux en cours dans les édifices publics :

Ecole primaire

- Gros frères : Réparer ou changer les portes : Porte changée et autres portes réparées.

ADAP (Agenda d'accessibilité 2015)

- Parking mairie : la peinture des nez de marche des escaliers vers la salle Tilleul, la mairie, et l'école primaire et la médiathèque a été refaite. Il reste à trouver un fournisseur pour les bandes podotactiles.
- Délibération faite et demande de subvention en cours.
- Contrôle final à planifier avec Alpes Contrôles.

Divers travaux

- Neveu : appareil tue-mouches de la salle Garavand emmené par l'entreprise.
- Toilettes publiques : suite à dégradation d'Aout 2024 : Refixer l'urinoir et remplacer les tuyaux d'arrivée d'eau et d'évacuation. Devis Névoret validé ce jour pour 532.72€ HT (639.26€ ). Travaux à planifier.

Energies des écoles, actions en cours :

- Devis Névoret validé au conseil du 22/07/2024
- Subventions obtenues : 20% DETR et 10% travaux d'urgence. Les certificats d'économie d'énergie CEE sont à venir.
- Travaux en cours pendant les vacances de la Toussaint 2024.
- Réglage de l'installation planifiée le 31/10/2024.

Bâtiment des pompiers Clair matin

- Cuve, chaudière à condensation et chauffe-eau de 150L d'un appartement remplacés depuis fin septembre. Plusieurs interventions de Gamma Therm pour régler la chaudière, fin prévue le 31/10/2024.
- Le meuble sous l'évier d'un appartement est endommagé et le robinet de la machine à laver fuit. Devis Névoret rejeté ce jour, ajouter l'évier jugé vétuste par le conseil. Devis à refaire.
- Fibre optique pour le local des pompiers : téléphone et internet. Travaux faits le 14/10/2024.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **Vergers** : Valentin PROST, conseiller municipal donne le compte rendu de la réunion publique du samedi 12 octobre au cours de laquelle environ 20 personnes étaient présentes. 10 arbres fruitiers sont offerts par Grand Bourg Agglomération dont 4 arbres seront plantés lors de la formation dans le cadre "des vergers dans vos communes" le samedi 30 novembre 13h00 à confirmer. La livraison est prévue fin novembre. Une nouvelle réunion est prévue le samedi 26 octobre à la salle Sevron pour organiser la plantation et transmettre les informations de l'association des croqueurs de pommes. Un flyer de commande de porte-greffes 2025 sera validé.

- **Avis naissance** : Zoé OLRVY JACQUE, née le 19 septembre 2024 à VIRIAT (Ain), domiciliée 727 route des Jacquets.

- **Rappel date diffusion du film témoignage « Jean GUILLERMIN pour ne pas oublier »** : deux séances 23 octobre 2024 à 17 h 00 et 20 h 00 à la salle Sevron, au stade.
- **Conseil Municipal Jeunes (CMJ)** : La première réunion s'est tenue le samedi 28 septembre avec la participation des 9 membres afin d'établir une prise de contact et présenter les différentes commissions municipales existantes. La première séance du CMJ se déroulera le samedi 14 décembre. Ses membres seront présentés à l'ensemble du conseil municipal lors de la réunion du 19 novembre.
- **Commission Actions Sociales** : Le repas et l'animation du 12 octobre se sont bien déroulés avec la participation de 50 convives. Une bonne ambiance régnait, il est donc décidé de reconduire l'animation pour 2025.
- **Stèle Maryse Hilz** : Une réunion s'est tenue le samedi 21/09 entre Maire et Adjointes et l'association « les vieilles tiges » pour évoquer l'implantation d'une stèle en hommage à Maryse Hilsz.  
L'association propose l'achat de la stèle et la commune aura la charge de l'aménagement de l'emplacement à Dananche (en bas de la descente sur Moulin des ponts, à l'entrée du chemin de randonnée). Une demande sera faite auprès de la DDT pour l'accès à la RD28A et le busage partiel du fossé.
- **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** : Le maire présente les grandes lignes du PCS à l'ensemble du conseil. Une réunion est prévue le jeudi 24 octobre à la salle Sevron avec les référents des zones définies afin de leur expliquer leur rôle et obtenir leur accord. Ensuite, le document sera transmis à la Préfecture pour validation.
- **Etude de circulation PN 62 et PN 63** : Des comptages routiers vont être réalisés pour le compte de SNCF Réseau. Ces comptages interviennent dans le cadre de la réactualisation des données de trafic dans la région. La société Alyce, bureau d'étude spécialisé dans les études de trafic et de circulation, aura la charge de la mise en place de ces comptages (par tubes pneumatiques) au droit des différents passages à niveau.

Mode opératoire : Comptages automatiques par tubes pneumatiques : comptage du trafic routier

Des tubes pneumatiques reliés à des compteurs de type "MÉTROCOUNT" seront installés sur la voirie afin de recenser le trafic. Chaque véhicule passant au droit du poste entraînera une impulsion pneumatique qui sera automatiquement enregistrée par le compteur et classifiée selon la distance inter-essieux. Les tubes seront implantés perpendiculairement aux voies de circulation, hors virage, hors passages piétons, dans des zones de vitesse stabilisée et hors des zones d'accélération et de freinages (feux tricolores).

Ils seront posés sous circulation. Le personnel réalisant cette pose sera composé de deux agents dont la sécurité sera assurée par une protection et un balisage adapté. Les fixations devront résister aux efforts d'arrachement et ne pas présenter de risques pour les usagers de la route en cas d'arrachement accidentel. Les compteurs seront attachés à des éléments fixes de mobilier urbain et ne devront pas entraver le cheminement des piétons. Une vérification visuelle périodique aura lieu tous les 2 jours afin de s'assurer du bon état des capteurs et des compteurs, ainsi que du bon fonctionnement de l'ensemble.

Une équipe de 2 techniciens équipée de gilets haute réflexion procédera à la pose, visites et dépose des compteurs dans les règles de l'art et tout en respectant les consignes de sécurité relatives aux chantiers mobiles (installation de panneaux, utilisation du gyrophare et des cônes de balisage).

Planning :

- Campagne 1 : du 14/11 à 0h au 27/11 à 24h, rendu le 10/12
- Campagne 2 : du 30/11 à 0h au 13/12 à 24h, rendu le 24/12

- **Assemblée générale FASILA'GYM du 17 octobre** : Présentation du nouveau bureau. Sophie MARTINEZ est élue présidente. Avec 23 adhésions, l'association lance un nouvel appel aux personnes intéressées. Des cours d'essai gratuits seront proposés à la rentrée de janvier.
- **Assemblée générale Retraite sportive d'octobre** : Présentation du nouveau bureau. Bruno GAILLARD est reconduit au poste de président.

- **Taxes additionnelles à certains droits d'enregistrement** : Le montant reçu s'élève à 50 081€, contre 62 238€ en 2023. Par précaution lors de l'établissement du budget, une somme réduite à 30 000 a été inscrite.
- **Plan Equipement Territorial n° 2** : Une subvention de 25 000€ pour la création des liaisons en mode doux du stade et des lotissements de Clair Matin et du Petit Grillet a été attribuée par Grand bourg Agglomération dans le cadre du Plan Equipement Territorial n° 2. Nous les remercions.
- **Rappel des dates des prochaines réunions du conseil municipal** :
  - ✚ Mardi 19 novembre 2024 à 19h30 et non 20h.
  - ✚ Mardi 17 décembre 2024 à 20h00.
- **Projet de Grand Bourg Agglomération : Salle multi-activités à Villemotier** : Présentation des plans et du planning de mise en service prévue en mai/juin 2026.
- **Signalisation** : Une conseillère signale qu'un nouveau camion s'est engagé sur la portion de la Route du moulin de Marmont limité à 3,5 t. Elle pense que pour l'installation d'un panneau limitant la hauteur à 2.5m en plus du panneau limitant le tonnage à la sortie du chemin des Bécasses en direction du moulin de Marmont serait nécessaire. La commission voirie va étudier la faisabilité".
- **Manifestations à venir sur la commune** :
  - ✚ **Jeudi 31 octobre** : Halloween à la salle tilleul organisé par le Free's B
  - ✚ **Lundi 11 novembre** : Commémoration du 11 novembre 2024 avec l'Harmonie de MARBOZ, les pompiers et les enfants de l'école. Rassemblement devant la mairie à 9h45.
  - ✚ **Samedi 16 novembre** : Concours de belote et quine loto enfants suivi du repas moules frites organisé par le sou des écoles à la salle Garavand.
  - ✚ **Vendredi 22 novembre** : Soirée dégustation œnologique organisé par Free's B à la salle tilleul.
  - ✚ **Samedi 30 novembre** : Soirée concert « si bény chantait » organisé par Free's B à la salle Garavand.

**Levée de la séance à 22 h 45**

Liste des délibérations prises : n° 45 à 49.

Le secrétaire de séance  
Maurice MARECHAL

Le Maire,  
Patrick BAVOUX